

Réf. : BdK-CZ/vm

Lausanne, le 31 janvier 2025

Information sur le processus de scolarisation à Lausanne

Madame, Monsieur,

Votre enfant fera une rentrée scolaire en août prochain et vous vous demandez peut-être dans quelle classe il sera, ou comment la direction de l'école s'y prend pour constituer les classes.

Ce courrier a pour but de vous expliquer le processus de scolarisation des élèves dans la ville de Lausanne. Vous y trouverez des informations clés et des étapes importantes pour comprendre comment fonctionne le passage des élèves entre les différents niveaux scolaires.

Organisation scolaire et parascolaire

- les élèves sont affectés à un établissement scolaire en fonction de leur domicile ;
- les écoles primaires (1P-6P) et primaires-secondaires (7P-11S) sont organisées en 15 établissements scolaires, couvrant chacun un périmètre, qui regroupe plusieurs bâtiments scolaires ;
- si votre enfant est inscrit à l'accueil parascolaire, le lieu d'accueil dépendra du collège où il sera enclassé ;
- en vue de chaque rentrée scolaire, le Service des écoles et du parascolaire (SEP) coordonne avec les directions d'établissement scolaires l'attribution des élèves en fonction des effectifs ;
- tout au long du processus, les directions scolaires et des structures d'accueil parascolaires communiquent entre elles pour organiser la prise en charge des enfants.

Principe d'attribution des établissements scolaires

La composition des classes est un défi crucial pour toute direction d'école, visant à optimiser les conditions d'apprentissage pour les élèves et les conditions de travail pour les enseignant.e.s. C'est un processus qui s'étend sur plusieurs mois et qui se termine souvent durant les vacances scolaires de juillet.

La création de classes équilibrées requiert une analyse fine de plusieurs critères essentiels, qui, pris ensemble, influencent profondément l'efficacité pédagogique et le bien-être à l'école. Voici quelques paramètres dont il convient de tenir compte, sans ordre d'importance :

- le nombre d'élèves par classe ;
- l'équilibre des genres ;
- la diversité culturelle et linguistique ;

- le cursus pédagogique de chaque élève ;
- les éventuelles fratries ;
- la continuité pédagogique ;
- les aspects logistiques tels que les ressources humaines et matérielles disponibles (classes/bâtiments) ;
- la distance séparant le domicile de l'élève du lieu d'enseignement ;
- les ressources financières à disposition de l'établissement.

Aucun de ces critères ne doit être considéré isolément. C'est un tout, visant à créer un environnement d'apprentissage stimulant et juste pour tous les élèves, tout en offrant aux enseignant-e-s un cadre de travail optimal.

Transition de la 6P à la 7P

Lorsque les élèves passent de la 6^{ème} année (école primaire) à la 7^{ème} année (école primaire-secondaire), ils changent obligatoirement d'établissement scolaire.

Les élèves sont attribués à un établissement primaire-secondaire en fonction des critères décrits ci-dessus.

Les directions d'établissement communiquent entre elles pour faciliter la transition pédagogique. Les commissions d'établissement soutiennent les élèves dans cette transition (différents projets d'accueil des élèves en début de 7^{ème} année).

Début juillet, les familles reçoivent une lettre précisant l'établissement et le collège attribués.

Si un enfant a des besoins pédagogiques particuliers pouvant avoir une incidence sur le lieu de scolarisation, les parents peuvent adresser une demande par courrier au Service des écoles et du parascolaire. Ces demandes sont examinées de manière concertée par le corps directorial des établissements concernés, dès que possible mais au plus tard au début du mois de juillet.

Il n'est en principe pas tenu compte des demandes pour convenances personnelles ou liées au lieu d'activité professionnelle des parents.

En conclusion, le Service des écoles et du parascolaire ainsi que le corps directorial des établissements scolaires font au mieux pour articuler l'intérêt collectif avec celui de chaque élève. Ils œuvrent à cette mission dès le mois de février et l'exercice est complexe. Aussi, nous restons toujours à disposition pour échanger avec vous mais nous ne pouvons pas vous garantir la possibilité de répondre exactement à votre souhait.

En vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La présidente de la Conférence régionale
lausannoise (CRL)



Claude Zryd Centelighe

La cheffe du Service des écoles
et du parascolaire (SEP)



Barbara de Kerchove